

L'an deux mil vingt-quatre, le dix mai, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 14 mai 2024.

Ordre du jour

- Subventions 2024
- Eclairage public : remplacement anciens foyers
- Eclairage public : rénovation lanterne Rue du Tertre
- Opération argent de poche 2024
- Préparation élections européennes
- Informations intercommunales
- Questions diverses

**RÉUNION DU 14 MAI 2024**

Le quatorze mai deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD - Solène SAMSON – Monique MOREAU - Laurence GABORIT – Evelyne GUERY – Gwénaëlle MARTIN – Sandrine GILLET -Mrs Olivier BOIXIERE – Jean-Michel JOURDAN - Elie CHATTON – Olivier TREHEL – Maël FELIN - Serge RIVIERE

Absents excusés : Mr Pascal BOURSICOT (procuration à Gwénaëlle MARTIN)  
Mme Aurore PAU (procuration à Monique MOREAU)

Secrétaire de séance : Mme Solène SAMSON

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Prévu initialement à l'ordre du jour, le vote des subventions 2024 est reporté à la prochaine réunion de conseil après examen des demandes en commission finances.

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT ANCIENS  
FOYERS**

Monsieur Maël FELIN commente à l'assemblée le bilan de l'éclairage public sur notre commune tel qu'il a été présenté par Monsieur Philippe COURGEON du Syndicat Départemental d'Énergie 22. La connaissance de l'état de notre patrimoine doit permettre de programmer les travaux à venir en fonction de trois critères :

- La mise en conformité
- Les économies d'énergie
- La vétusté et la pollution lumineuse

C'est ainsi qu'il a été procédé à l'étude du remplacement de 8 foyers posés avant 1990 sur mâts, de 4 foyers posés avant 1990 sur poteau béton, d'un foyer pollution lumineuse et du remplacement de 8 commandes éclairage public. Coût total de l'opération : 58 579.20 € TTC avec une participation communale de 35 256 €.

Faute de compréhension des travaux à effectuer, il est décidé d'ajourner la décision.

## **OBJET : RENOVATION FOYER F0274**

Suite à une intervention de l'entreprise CITEOS de DINAN, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur notre commune, il a été réalisé une étude relative à la rénovation de la lanterne du foyer F0274 située Rue du Tertre.

Montant estimatif de ces travaux : **972 €**. **Participation communale 585€**

Compte tenu des interrogations que se posent certains élus et notamment sur la garantie de cette lanterne et sur le problème d'étanchéité, le SDE va être sollicité afin d'apporter des réponses concrètes. C'est pourquoi, la décision du conseil est ajournée.

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-04-01**

### **OBJET : OPERATION ARGENT DE POCHE 2024**

*(Délibération transmise en sous-préfecture le 16 mai 2024)*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire le dispositif argent de poche en 2024 pendant les vacances scolaires.

Détail de l'opération :

- Budget prévisionnel : **525 €** soit 35 missions
- Durée de la mission : 3h (matin ou après-midi)
- Indemnisation : 15€ par mission
- Public concerné : jeunes nés en 2006, 2007 et 2008

L'objectif de ce dispositif est d'inciter les jeunes à s'engager dans une démarche citoyenne et de les responsabiliser sur des courtes missions encadrées par un agent communal.

## **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

### **REFONTE DE LA POLITIQUE DECHETS : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI**

En 2023, le Conseil Communautaire a voté une nouvelle organisation technique du Service Public de Gestion des Déchets sur son territoire et s'est engagé à poursuivre la réflexion sur le choix du mode de financement de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et sur l'hypothèse de l'introduction d'une part incitative dans la contribution de l'utilisateur.

Ainsi, il a été proposé d'engager la mise en place de la TEOMI en y introduisant une part incitative dans le financement de la compétence déchets, sur la fraction résiduelle de la poubelle à ordures ménagères.

Cette mise en place d'une tarification incitative est un chantier à prévoir sur 5 ans afin de constituer une base de données fiable et d'équiper les dispositifs de collecte de système de comptage, soit une mise en œuvre fixée à 2029.

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **RENFORCER LA MARQUE « SAINT-HELEN »**

Les objectifs :

- Changer l'image de la commune
- Renforcer la fierté des habitants
- Pérenniser les commerces
- Valoriser les patrimoines naturels, historiques, culturels, bâti, immatériel de la commune

- Maintenir les touristes sur le territoire de Dinan Agglomération
- Répondre à la stratégie touristique de la destination pour désengorger le littoral

Les cibles :

- Les concitoyens et futurs habitants
- Les excursionnistes et touristes

La démarche :

- Positionnement graphique
- Logo
- Charte graphique
- Univers de marque

Pour réaliser ce projet, un groupe de travail composé d'élus travaillera sera accompagnée par la société GOSSELIN / LE CIRE JAUNE.

Un premier atelier de travail se réunira le jeudi 30 mai 2024 à 18H30

### **80 ANS DE LA LIBERATION**

A cette occasion, un hommage sera rendu à Monsieur Francis GARAULT ainsi qu'aux victimes de la rafle de 1942. Celui-ci sera matérialisé par la pose d'un panneau installé près du monument aux morts.

### **ECOLE PUBLIQUE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle rencontrera dans les prochains jours le nouveau Directeur académique des services de l'éducation nationale afin de faire le point sur la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre.

Pour rappel, une présentation des travaux à l'école publique sera faite vendredi prochain par la société ISTOR (AMO) en présence des agents communaux et des enseignants.

### **CIRCULATION LA BASSE LANDE**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier qu'elle a reçu de Monsieur Raphaël METIVIER domicilié « la Basse Lande » qui se plaint de la vitesse excessive depuis l'aménagement du lotissement de la Motte.

Une rencontre a eu lieu sur place avec le Maire de LA VICOMTE SUR RANCE et Monsieur RIVIERE afin de trouver une solution. Ainsi il a été décidé d'installer un radar pédagogique dans un premier temps. Puis, les deux communes prendront les arrêtés municipaux de circulation adaptés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 22 heures

### **RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES**

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2024-04-01	Opération argent de poche 2024	24

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Procuration à Monique MORAUX
TRÉHEL Olivier		
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		
JOURDAN Jean-Michel		
BOURSICOT Pascal		Procuration à Gwénaëlle MARTIN
MARTIN Gwénaëlle		
GILLET Sandrine		